

CRAS-DES-FOURCHES – PARCELLE N° 2607  
DEMARCHE PARTICIPATIVE – SEANCE DE RESTITUTION

PV DE LA SEANCE DU 25 AOUT 2016

Présents : M<sup>me</sup> Françoise Collarin, conseillère communale, responsable Dpt UETP  
M<sup>me</sup> Esther Gelso, conseillère communale, responsable Dpt ASJLE  
M. Hubert Jaquier, Chef du Service UETP  
M<sup>me</sup> Céline Wermeille, chargée de mission, Service UETP  
M. Matthieu Weissbrodt  
M. Pierre-Alain Pavillon, Urbaplan SA  
Le Quotidien Jurassien  
RFJ  
M. Pierre-Alain Jeandupeux  
M. René Schmid  
M. Hubert Duplain  
M. Frédy Borer  
M. Pierre Tschopp  
M. Kurt Kaiser  
M. Bernard Hoffer  
M. Gianni Giardiello  
Mme Geneviève Gisiger  
M. Bernard Gisiger  
M. Adrian Schüle  
Mme Célia Marquis  
Mme Françoise Marquis  
M. Grégoire Monin  
M. Serge Chételat  
M. Guy Henriet  
M. Jacques Galeuchet  
Mme Elisabeth Galeuchet  
M. Damien Christe  
M. Jean-Claude Prince  
M. Didier Gunzinger  
M. Daniel Comte  
M. Stéphane Hanser  
Mme Sabine Hanser  
M. Marc Ribeaud  
M. Pierre Chételat  
M. Charles-André Schaublin  
Mme Monique Gyseler  
M. Michel Sauvain  
M. Michel Lovis  
M. Eloi Lovis

## 1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET SALUTATIONS

Mme Collarin, conseillère communale en charge du Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Elle présente les intervenants de la soirée : M. Jaquier, chef du Service urbanisme, environnement et travaux publics et M. Pavillon du bureau d'urbanisme Urbaplan SA, mandataire.

Elle informe que l'objectif de la séance est de présenter la charte établie avec le comité consultatif ces derniers mois. L'ambiance lors des ateliers avec le comité a été cordiale et respectueuse. La démarche a ainsi été très productive et les membres du comité sont chaleureusement remerciés.

F. Collarin indique que le Plan de zones et le Règlement communal sur les constructions seront mis en consultation publique du 30 août au 30 septembre. La charte est mentionnée dans le Règlement et certaines règles discutées avec le comité y apparaissent directement.

## 2. INTRODUCTION

*Cf. Présentation PowerPoint*

Hubert Jaquier salue les personnes présentes. Il rappelle la situation de départ, notamment le refus de changement de zone de 2011. Il expose brièvement les objectifs de la démarche et la manière dont le processus participatif s'est déroulé.

H. Jaquier indique que la charte n'est qu'une première étape dans la démarche globale. En effet, elle pose les bases pour une procédure compétitive au 2<sup>e</sup> semestre 2017 en principe, puis un plan spécial pour fin 2017 voire début 2018. Pour ces deux prochaines étapes, la démarche participative sera reprise.

## 3. PRESENTATION DE LA CHARTE

*Cf. Présentation PowerPoint*

Pierre-Alain Pavillon explique comment se sont déroulés les 3 ateliers du comité consultatif. Il présente ensuite la charte établie dans ce cadre-là. Il précise que la charte présente des principes d'aménagement mais en aucun cas un projet.

Il passe en revue les 10 objectifs de la charte.

M. Pavillon rappelle les prochaines étapes (procédure compétitive et plan spécial) qui seront également participatives.

## 4. DISCUSSIONS

M. Kaiser explique que les 10'000m<sup>2</sup> dans leur intégralité feront partie du concours, l'ensemble sera pris en compte. M. Jaquier confirme et ajoute que les concours tiennent également toujours compte de l'environnement alentours et notamment des espaces publics.

M. Ribeaud demande si une votation à part sera organisée pour ce secteur. M. Jaquier explique qu'une unique votation pour l'ensemble des zones de la ville sera mise sur pied mi-2017. Il s'agit d'une vision globale du développement de la ville.

Selon M. Jeandupeux il s'agit d'un changement sans que la population revote dans le cas présent. M. Jaquier explique qu'il y aura bien une votation lors de la révision du Plan de zones et du Règlement communal sur les constructions, mi-2017. La construction sur la parcelle n°2607 découle d'obligations légales fédérales et cantonales. En effet, les extensions de zones à bâtir ne sont plus ou que très rarement acceptées. Afin d'assurer l'offre en logements pour les futurs habitants, il n'existe pas d'autres possibilités que de construire sur les terrains situés dans la zone déjà bâtie.

M. Hoffer demande quelle sera la réaction de la Commune si d'autres quartiers veulent aussi qu'un comité consultatif soit constitué chez eux. M. Jaquier informe que dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) qui concerne l'ensemble de la ville, il existe déjà un type de comité, le Groupe d'accompagnement pour la révision du PAL. De plus, plusieurs groupes de travail ont été constitués pour discuter de thématiques spécifiques. Les membres de ces groupes font partie de milieux associatifs, de partis politiques ou sont des habitants de la ville. La démarche participative pour le développement global de la ville existe donc déjà et depuis environ 3 ans.

Mme Galeuchet demande si la Confédération pourrait exiger que le verger soit supprimé pour y faire des constructions, dans sa volonté de limiter les extensions de la zone à bâtir. M. Jaquier répond que ça n'est pas le cas. Le verger est protégé. Si des constructions sont proposées sur l'emplacement actuel du verger, ce dernier devrait alors être déplacé, mais dans tous les cas conservé à l'emplacement actuel ou ailleurs. Les 4'500m<sup>2</sup> de surface brute de plancher retenus pour la construction permettent de conserver de l'espace libre : verger et place de jeux notamment.

M. Christ demande combien de niveaux possèdent les immeubles de la caisse de pension. M. Pavillon indique qu'il s'agit de 4-5 niveaux. Les constructions futures seront donc plus basses. De plus, M.

Jaquier ajoute que l'objectif est d'assurer une bonne intégration dans le paysage bâti et de ne pas cacher les vues principales.

Une personne propose de regrouper les 4 classes primaires existantes dans le quartier dans un futur bâtiment afin que la Commune n'ait plus à payer les locations actuelles et pour avoir l'ensemble en un unique lieu. M. Jaquier explique que, conformément à la volonté exprimée jusqu'à ce jour et suite à des discussions avec les directeurs des deux écoles primaires, les petits niveaux devraient rester dans le quartier. Mme Gelso, conseillère communale en charge du Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement, indique que la vision future doit être en cohérence avec la localisation des crèches pour éviter au maximum les déplacements des élèves, notamment ceux ne rentrant pas chez eux à midi et qui vont alors dans les crèches.

M. Jaquier précise que la charte donne la possibilité de conserver les 4 classes, sans aller plus loin dans la réflexion à ce stade. Lors des ateliers, la possibilité de regrouper les classes au rez-de-chaussée d'un futur bâtiment a été évoquée et est tout à fait envisageable.

M. Jaquier informe que la charte sera mise en ligne sur le site internet de la ville dès vendredi. Il rappelle le début de la consultation sur le Plan de zones et le Règlement communal sur les constructions du 30 août et jusqu'au 30 septembre 2016. Il invite les personnes intéressées à se rendre à l'Hôtel-de-Ville ou dans les locaux du Service UETP pour prendre connaissance des documents. Au Service UETP, une permanence sera assurée les mardis et mercredis après-midi.

Françoise Collarin remercie vivement les personnes présentes et lève la séance.

SERVICE DE L'URBANISME,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES TRAVAUX PUBLICS

Céline Wermeille

Delémont, le 25 août 2016

H:\PAL\Moissons\_2607\PV\_seance\_restitution\_25082016.docx